



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel
Pôle environnement et Guichet unique ICPE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SOUGY-SUR-LOIRE

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-09-30-002 du 30 septembre 2019, il sera procédé du **samedi 19 octobre à 9h00 au mardi 5 novembre 2019 inclus jusqu'à 17h00**, soit pendant 18 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la suppression du passage à niveau n° 15, au point kilométrique 29,810 à l'intersection de la ligne de NEVERS à CHAGNY et du chemin pour piéton du « Petit Vivier », situé sur le territoire de la commune de SOUGY-SUR-LOIRE, présenté par la direction générale des opérations et de la production sud-est infrapôle Auvergne-Nivernais de SNCF Réseau.

Monsieur Jean-François BLANCHOT, chef d'établissement scolaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier pourra être consulté à la mairie de SOUGY-SUR-LOIRE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr dans la rubrique *Publications > Enquêtes publiques État*.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé en mairie de SOUGY-SUR-LOIRE, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Jean-François BLANCHOT, à la mairie de SOUGY-SUR-LOIRE, commune siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfète par voie électronique à l'adresse suivante : REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations à la mairie de SOUGY-SUR-LOIRE les :

- samedi 19 octobre 2019 : de 9H00 à 12H00 ;
- mardi 5 novembre 2019 : de 14H00 à 17H00.

Le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui le transmettra sous quinze jours au maire et à la Préfète de la Nièvre, accompagné du procès-verbal des opérations et de ses conclusions motivées sur le projet susvisé, après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance des conclusions et avis du commissaire enquêteur sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre (www.nievre.gouv.fr dans la rubrique *Publications > Enquêtes publiques État*), à la Préfecture de la Nièvre, ainsi qu'en mairie de SOUGY-SUR-LOIRE, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, la Préfète de la Nièvre délivrera, soit une suppression du passage à niveau, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral.